Job5

https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31594

Le service public explique très les procédures pour obtenir son nom de domaine. Cependant, les règles de réservation varient selon la nature d'utilisation du site.

- Domaines géographiques à vocation nationale, selon la localisation géographique de l'entreprise :
- .fr (France)
- .de (Allemagne)
- .it (Italie)
- .eu (Union européenne)
- Domaines génériques, à vocation internationale :
- .com (pour les activités commerciales)
- .net (pour les entreprises)
- .org (pour les associations ou organisations non gouvernementales, etc.)